

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD’HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.

Rapport N° 1
RAPPORT D'ETAPE DE LA VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE DE
CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Madame Anne-Laure STANISLAS

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle 2», prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Un rapport pour mettre le développement durable au cœur des débats budgétaires.

La raison d'être de ce rapport est d'améliorer la situation en matière de développement durable, portant sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et programmes. Ce rapport doit être obligatoirement présenté par l'exécutif de la collectivité en amont du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) afin de mettre au centre des réflexions, les enjeux du développement durable.

En 2019, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont adopté conjointement leur Schéma de Transition Energétique et Ecologique (STEE), feuille de route à court, moyen et long terme pour :

- Préserver les ressources et adapter le territoire aux changements climatiques
- Valoriser les ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique
- Miser sur un territoire sobre et efficace en énergie.

Ce rapport d'étape de la ville en transition écologique a été élaboré en transversalité grâce aux informations communiquées par les Directions de la Ville et de son CCAS, notamment via les agents référents développement durable, présents au sein de toutes les Directions/services.

Ce document est une lecture des engagements et réalisations de la collectivité au regard de 10 thématiques qui reflètent les domaines d'intervention de la Ville de Clermont-Ferrand :

- Territoire à énergie positive
- Nature en Ville
- Mobilité / qualité de l'air
- Education et transmission des savoirs
- Attractivité et rayonnement du territoire
- Vers un espace public apaisé et mieux partagé
- Innovation démocratique
- Solidarités / précarité
- Alimentation / économie circulaire, sociale et solidaire
- Responsabilité de la collectivité

Compte tenu de ces éléments il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport dont vous trouverez un exemplaire sur CD ROM.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 NOV 2020

Pour le Maire et par délégation,
Anne-Laure STANISLAS



Adjointe à la Ville en transition, Evaluation
et Impact carbone des politiques
publiques, Relations usagers

VILLE DE CLERMONT-FERRAND

RAPPORT D'ÉTAPE DE LA VILLE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2019





ÉDITO



Anne-Laure Stanislas
Adjointe de la Ville en transition, évaluation et impact carbone des politiques publiques, relations usagers

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Clermont-Ferrand œuvre en faveur de la transition de son territoire. Soucieuse de porter une politique toujours plus ambitieuse et volontariste, elle a adopté avec la Métropole son Schéma de Transition Énergétique et Écologique en 2018. De la mobilité durable et active à la rénovation thermique des bâtiments, en passant par la gestion des déchets et de l'eau, la maintenance et la création de nouveaux réseaux de chaleur, la préservation de l'environnement naturel du territoire ou la valorisation des circuits courts, ce schéma est une véritable feuille de route des actions à mener, à poursuivre et à renforcer sur la ville.

La mise en œuvre de la politique publique trouve son sens dans l'information, la sensibilisation et l'écoute des acteurs du territoire et du grand public. C'est le cœur de la mobilisation et de l'action citoyenne. Élus, services, partenaires techniques, acteurs socio-économiques et habitants, tous les acteurs du territoire ont été associés pour déterminer ensemble cette feuille de route qui guide Clermont-Ferrand vers une ville durable.

La Ville de Clermont-Ferrand poursuit, avec ses partenaires, la sensibilisation des citoyens et des citoyennes de tout âge, dans les domaines de la transition énergétique et écologique : valorisation des ressources locales, déploiement des écogestes, qu'ils concernent la sobriété énergétique, la production de déchets ménagers et la consommation en eau.

Des événements fédérateurs à destination du grand public à des grands temps de concertation à venir, chacun pourra continuer de contribuer, à son niveau, au devenir d'une ville encore plus nature, saine et respirable.

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

SOMMAIRE

THÈME 1

Territoire à Énergie Positive (TEPOS) P 10

THÈME 2

Nature en ville P 14

THÈME 3

Mobilité / Qualité de l'air P 19

THÈME 4

Éducation / Transmission des savoirs P 23

THÈME 5

Attractivité et rayonnement du territoire P 28

THÈME 6

Vers un espace public apaisé et mieux partagé P 32

THÈME 7

Innovation démocratique P 35

THÈME 8

Solidarités / Lutte contre la précarité P 38

THÈME 9

Alimentation / Économie circulaire, sociale et solidaire P 42

THÈME 10

Responsabilité de la collectivité P 46

CLERMONT-FERRAND EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

L'impact de l'activité humaine sur le changement climatique n'est plus à démontrer. Pour préserver nos ressources, la Ville de Clermont-Ferrand conduit au quotidien, via ses politiques publiques, la transition écologique, c'est-à-dire la transformation progressive de nos économies et de nos sociétés.

Elle a adopté en février 2019 sa feuille de route de transition énergétique et écologique. Celle-ci fixe des objectifs ambitieux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables traduits dans 87 actions concernant l'efficacité énergétique, la réduction de l'empreinte carbone et la préservation de l'air, de l'eau et de la biodiversité.

Le rapport d'étape de la ville en Transition écologique permet de suivre l'état d'avancement de ce plan d'actions. Dans ce document annuel obligatoire, les nombreuses actions présentées témoignent de la volonté de transformation de politiques publiques.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le présent rapport est une opportunité de mettre au cœur des débats les enjeux de transition énergétique et écologique avec une vision fédératrice et stratégique du territoire.

Exceptionnellement, ce rapport fait état d'actions qui se sont déroulées en 2020 pendant le confinement.

Cet exercice est une lecture des engagements de la Ville de Clermont-Ferrand, au regard de dix thèmes qui reflètent la réalité de la collectivité et du territoire :

- > Territoire à Énergie Positive (TEPOS)
- > Nature en ville
- > Mobilité / Qualité de l'air
- > Éducation et transmission des savoirs
- > Attractivité et rayonnement du territoire
- > Vers un espace public apaisé et mieux partagé
- > Innovation démocratique
- > Solidarité / Lutte contre la précarité
- > Alimentation / Économie circulaire, sociale et solidaire
- > Responsabilité de la collectivité

Chaque action s'inscrit dans une ou plusieurs des cinq finalités du développement durable que le lecteur peut identifier grâce à ce système de pictogramme, auquel la Ville de Clermont-Ferrand a ajouté la notion de santé et intégré deux critères complémentaires (initiative citoyenne et STEE).



LUTTER contre le changement climatique.



PRÉSERVER la biodiversité, les milieux et les ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.



RÉPONDRE à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.



Initiative citoyenne



PARTICIPER à l'épanouissement de tous les êtres humains.



DÉVELOPPER la transition vers une économie circulaire.



DONNER aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.



Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS PAR THÈME

THÈMES	ACTIONS	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	RÉPONDRE À LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	DÉVELOPPER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES	CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES	
								Initiative citoyenne	STEE*
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE	Labellisation CAP Cit'ergie	●	●			●			●
	Extension et interconnexion des réseaux de chaleur de Croix-de-Neyrat et de La Gauthière	●		●		●			●
	Projet de centrale photovoltaïque sur le Centre d'Enfouissement Technique de Puy-Long	●				●			●
	Festival Coupure de courant	●			●	●		●	
NATURE EN VILLE	Création d'un bassin d'orage et découverte de la Tiretaine à Clermont-Ferrand	●	●		●		●		●
	Exposition « Nature en ville » au muséum Henri-Lecoq		●		●				
	Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Côtes de Clermont		●		●		●		●
	Permis de végétaliser : « Ici on sème »	●	●	●	●		●		●
	Un survol de Clermont de nuit pour une carte des émissions lumineuses	●	●				●	●	
MOBILITÉ / QUALITÉ DE L'AIR	Mise en œuvre du Schéma Cyclable	●			●		●		●
	Inauguration de la première station hydrogène du territoire	●				●	●		●
	Station gaz naturel véhicule (GNV/bioGNV)	●				●	●		●
	Point COVID 19 : pistes cyclables transitoires	●			●		●		●
ÉDUCATION / TRANSMISSION DES SAVOIRS	Projet éducatif de la petite enfance			●	●				
	Clermont dans le réseau Unicef Ville amie des enfants			●	●				
	Pôle Petite Enfance-Famille			●	●				
	Centre d'initiation à l'art mille formes			●	●				
	Concert Dédos			●	●				
	Point Actu COVID 19 : gestion de la crise dans les écoles			●			●		
ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	Clermont Capitale Européenne de la Culture 2028			●	●				
	La ville à l'écoute des commerces et de l'artisanat			●	●	●			
	Réseau international des villes Michelin	●	●	●		●			
VERS UN ESPACE PUBLIC APAISÉ ET MIEUX PARTAGÉ	Poursuite des projets de renouvellement urbain		●	●	●		●		
	Avenue Charras		●	●					
	Plateau de la Sarre		●	●					
	Mairie annexe des Vergnes			●	●				

* Schéma de Transition Énergétique et Écologique

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS PAR THÈME

THÈMES	ACTIONS	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	RÉPONDRE À LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	DÉVELOPPER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE Saine ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES	CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES	
								Initiative citoyenne	STEE*
INNOVATION DÉMOCRATIQUE	Budget participatif	●	●	●	●	●	●		
	Square convivial rue de Braga		●	●	●			●	
	Aménagement ludique de la cour de l'école maternelle Albert-Bayet		●		●			●	
	Installation de 4 vote-mégots		●					●	
	Installation de deux tables d'échecs et de deux tables de dames au jardin Lecoq			●	●			●	
	Plantation d'arbres fruitiers	●	●			●		●	
	Installation de nichoirs à mésanges		●					●	
	Sécurisation d'un carrefour				●			●	
	Réfrigérateur solidaire			●			●	●	
	Boîtes à livres				●			●	
	Hôtels à insectes		●					●	
	Nouveau jardin partagé (près de la Maison de quartier de Croix-de-Neyrat)			●	●	●	●	●	
SOLIDARITÉS / LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	Lutte contre l'isolement des personnes âgées			●	●				
	Contrat local de santé			●	●		●		
	Joséphine : un salon de beauté social			●	●		●	●	
	Clermont-Ferrand adopte sa charte d'accessibilité universelle			●	●				
	Point Actu COVID 19 : mise en place d'une équipe solidaire dans les quartiers			●			●		
ALIMENTATION / ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	Repas végétariens dans les écoles	●	●		●		●		●
	Vignes et vergers sur les côtes de Clermont		●	●		●			
	L'étonnant festin			●	●			●	
	Collecte des biodéchets en centre-ville	●				●		●	●
	Point Actu COVID 19 : recensement des circuits courts	●		●		●			
RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	Promotion de l'égalité des droits				●		●		
	Formation des agents de la collectivité sur les enjeux de développement durable	●	●	●	●	●			
	Réseau des référents développement durable de la collectivité	●	●	●	●	●			
	Ateliers pendant les pauses méridiennes pour les agents municipaux				●		●		
	Gestion patrimoniale	●							●
	Finances éthiques	●	●	●	●	●			

* Schéma de Transition Énergétique et Écologique

THÈME 1

**TERRITOIRE À
ÉNERGIE POSITIVE
(TEPOS)**

LABELLISATION CAP CIT'ERGIE



Cit'ergie
European Energy Award



Cit'ergie est la déclinaison française du label européen « European Energy Award » qui distingue les communes et les intercommunalités pour la performance de leur politique énergétique. Dans cette démarche, la collectivité est évaluée par rapport à son potentiel d'action sur les thématiques air-énergie-climat.

Elle comprend trois stades :

- › Cap Cit'ergie : au moins 35 % de son potentiel d'action est réalisé, et les actions programmées doivent permettre d'atteindre en 4 ans au moins 50 %,
- › Cit'ergie : au moins 50 % du potentiel,
- › Cit'ergie Gold : au-delà de 75 % de leur potentiel.

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole mènent conjointement depuis de nombreuses années des politiques environnementales ambitieuses. Ainsi, Clermont-Ferrand est signataire depuis 2009 de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, tandis que Clermont Auvergne Métropole s'est engagée à devenir un « territoire à énergie positive », c'est-à-dire à diviser par 2 les consommations d'énergie du territoire et les approvisionner par des énergies renouvelables locales d'ici 2050.

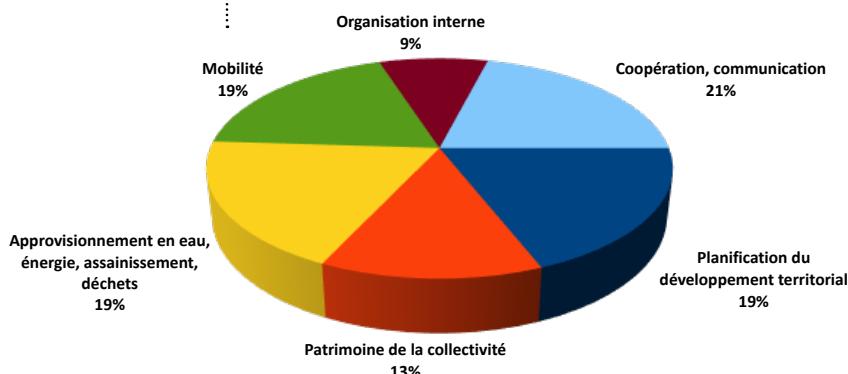
Toutes deux ont adopté un 1^{er} Plan Climat Énergie Territorial en 2014.

À la suite de l'adoption en 2019 du Schéma de transition énergétique et écologique, qui englobe l'ensemble des ambitions environnementales des deux collectivités, celles-ci ont choisi de demander une labellisation conjointe « CAP Cit'ergie ». Cette labellisation a également valeur d'évaluation en continu de la démarche Climat-Air-Énergie des deux collectivités, et doit permettre de mesurer les progrès atteints.

Ce label examine, pour 6 domaines, la capacité à agir des collectivités et un conseil externe note les réussites selon un référentiel normé européen, identifie les marges de progrès de la collectivité et propose des actions complémentaires.

Avec la note de 41,9 %, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole se sont vues attribuer le label « CAP Cit'ergie » par la Commission Nationale du Label, réunie le 20 novembre 2019. Elles ont 4 ans pour mettre en œuvre les actions programmées complémentaires.

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole rejoignent ainsi les 122 villes labellisées en France.



EXTENSION ET INTERCONNEXION DES RÉSEAUX

DE CHALEUR DE CROIX-DE-NEYRAT ET DE LA GAUTHIÈRE



Les 2 réseaux de chaleur clermontois sur les quartiers de Croix-de-Neyrat - Champratel - Les Vergnes et La Gauthière alimentent déjà plus de 7 500 « équivalents-logements ». Sont par exemple chauffés par ces réseaux le musée d'art Roger-Quilliot, la piscine Flamina, le stade Leclanché, l'Hôtel de Région, le lycée Ambroise-Brugière, les collèges et groupes scolaires du secteur, l'école d'architecture, le site Michelin de la Combaude, des résidences de Logidôme, Auvergne Habitat et Ophis,

La Poste, le stade Gabriel-Montpied et la nouvelle résidence Cocoonage qui vient d'être inaugurée. En 2020 est prévu le raccordement de la future médiathèque de Croix-de-Neyrat et des archives départementales.

Suite à l'adoption du Schéma de transition énergétique et écologique et conformément aux préconisations du schéma directeur chaleur renouvelable, des échanges ont été menés avec les délégataires titulaires des contrats



de concession de chaleur urbaine pour étendre et interconnecter les réseaux.
L'extension en direction du quartier République, avec interconnexion de ces réseaux, a ainsi été actée.
Les travaux démarreront début 2021 pour une mise en service progressive à partir de l'été 2021. Ce projet a plusieurs avantages : la connexion des deux réseaux entre eux permettra d'optimiser leurs performances, de desservir de nouveaux sites (environ 4 000 « équivalents-logements » supplémentaires) et d'augmenter sensiblement la part de bois-énergie consommée sur le territoire. Soutenu par l'ADEME, l'investissement est de l'ordre de 15 millions d'euros.

À noter que ces deux réseaux de chaleur ont reçu de nouveau en 2019 le label « écoréseau de chaleur », remis chaque année par l'association AMORCE, et qui atteste de trois qualités : une exigence environnementale, une compétitivité économique et enfin, une exigence sociale.



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

SUR LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PUY-LONG



Avec un potentiel estimé de 1 150 GWh à l'horizon 2050, l'énergie photovoltaïque est le premier gisement d'électricité renouvelable du territoire. Cependant, les installations photovoltaïques existantes ne représentent que 2 % de la production d'énergies renouvelables locales et les porteurs de projets sont rares.

Le VALTOM a souhaité s'inscrire dans la dynamique territoriale de transition énergétique et écologique. Il a mis une partie des installations de stockage de déchets non dangereux de Puy-Long à disposition d'un

tiers investisseur pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire clermontois.
Le projet porté conjointement par SERGIES et le VALTOM consiste à réaliser une centrale photovoltaïque au sol de 8,3 MW, sur une surface d'environ 10 ha.
Clermont Auvergne Métropole, propriétaire d'une partie des terrains concernés, a autorisé ce projet porté par la société SERGIES. Celle-ci a été lauréate de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et le projet devrait donc voir le jour en 2020.

FESTIVAL COUPURE DE COURANT



L'association APOCES (Association Production Organisation Création d'Événements et Spectacles) a organisé avec succès pendant la Semaine Européenne du Développement Durable, place de la Victoire à Clermont-Ferrand, la première édition du festival Coupure de courant, avec le soutien de Clermont Auvergne Métropole.

L'objectif de cette manifestation écoresponsable était de promouvoir la culture et le développement durable en utilisant uniquement des énergies renouvelables non polluantes. Les enjeux sont importants pour le secteur du spectacle vivant qui utilise du matériel à forte consommation électrique et génère, avec son public, de nombreux déplacements.

Une structure en bois (Pavi'son) a été montée pour accueillir des concerts acoustiques pour lesquels l'énergie nécessaire a été produite à partir de vélos générateurs d'électricité mis à disposition du public.

De même, le concert donné par un DJ a été alimenté par des panneaux photovoltaïques reliés à des batteries pour stocker si besoin l'électricité en fonction de la météo. Parallèlement, des ateliers ont été mis en place en lien avec la Métropole et le VALTOM sur les thématiques du recyclage, de la récupération, du compostage et du « Faites-le vous-même ». Un manège écologique, uniquement mû par la force des mollets, été également implanté à destination des plus petits.



THÈME 2



NATURE EN VILLE



CRÉATION D'UN BASSIN D'ORAGE ET DÉCOUVERTE DE LA TIRETAINE À CLERMONT-FERRAND

Sur le bassin versant de la Tiretaine Nord, le risque d'inondation est bien présent entre les secteurs « Galaxie-Fontgèze » et « Saint-Alyre ». En conséquence, le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations, approuvé le 8 juillet 2016, a défini des aléas d'inondations interdisant certains aménagements en fonction des secteurs mais en permettant d'autres sous réserve de prendre en compte ce risque d'inondation dans leur conception.



La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont étudié une requalification urbaine, paysagère et environnementale autour de la Tiretaine Nord, notamment sur ce secteur Galaxie-Fontgèze.



Ainsi, a émergé le projet d'aménagement des bassins d'orage « Fontgèze » intégrant une forte requalification paysagère et environnementale de la Tiretaine. Il prévoit la création d'un parc paysager linéaire intégrant ces bassins d'orage ainsi que la découverte de la Tiretaine aujourd'hui canalisée et enterrée.

La mise en œuvre de cette opération est un projet complexe et de longue haleine car il nécessite la cession de parcelles et le déplacement d'une grande surface. Il implique de nombreux partenaires publics et privés au premier rang desquels : la Ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la société Immo Mousquetaires et Clermont Auvergne Métropole.

EXPOSITION « NATURE EN VILLE » AU MUSÉUM HENRI-LECOQ



Du 12 avril 2019 au 8 mars 2020, le muséum Henri-Lecoq a présenté au public l'exposition « Nature en ville » dont il est l'auteur, véritable invitation à découvrir la richesse de la biodiversité en milieu urbain. Les visiteurs pouvaient découvrir tout d'abord l'évolution historique de l'espace urbain, mais aussi sa place en tant qu'écosystème particulier pour les espèces qui y vivent.

Puis se succédaient les différents milieux, révélant au passage la vie sauvage qui s'y cache. Photographies, fac-similés et spécimens de collection - 90 animaux et 60 végétaux - illustraient la richesse de cette biodiversité urbaine tout au long du parcours. Cette exposition permettait aussi de sensibiliser le public, au recyclage, au compostage, à la fragilité du cycle de l'eau... Volontairement ludique, la fin de visite amenait le public, notamment les plus jeunes, à s'interroger et à construire la ville de demain grâce à des modules à agencer.



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CÔTES DE CLERMONT



Depuis la labellisation « Espaces Naturels Sensibles » en 2015 du site des Côtes de Clermont, la Ville et le Conseil départemental ont approuvé le plan de gestion, de préservation et de découverte de ce site établi pour 5 ans (2019-2023).

La Ville de Clermont-Ferrand a choisi le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne pour mettre en œuvre le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Côtes de Clermont.

Il lui apporte son expertise sur différents enjeux :

- › Le suivi technique de l'opération et notamment :
 - accompagner la gestion et l'entretien du site selon les enjeux définis dans le plan,
 - accompagner la sensibilisation du public ainsi que la concertation,
 - animer un comité de suivi du site,
 - piloter et coordonner le plan de gestion avec un bilan annuel et un suivi des indicateurs.

- › La coordination des activités de différents acteurs du projet et suivi de l'exécution et notamment :
 - gestion des difficultés et des aléas,
 - assistance au maître d'ouvrage lors des opérations à la réception,
 - suivi et animation foncière sur les secteurs à enjeux.Le CEN intervient également techniquement sur l'entretien du site : l'installation d'éco-compteurs, de mobiliers de type barrière, chicane, lisse, la restauration des chemins érodés, la gestion et intervention sur les espèces invasives.



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2019 ET PRÉVUES POUR 2020



- › Le nettoyage du site avec une Journée nettoyage organisée avec les scouts le 4 mai 2019, une autre organisée par le groupement d'associations du canton Clermont 6 le 29 septembre 2019 et enfin une dernière sur l'ancien camp romain organisée par l'ASCOT, le 17 décembre 2019.

- › Le suivi des dégradations. Cela implique un suivi régulier et des passages du service de la propreté de la Métropole. Un diagnostic des chemins de randonnée a ainsi été effectué au printemps 2019. Une rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Puy-de-Dôme 63 a également été organisée pour réaliser l'état des lieux des chemins d'accès aux engins et mettre en place des actions sur le risque incendie.
 - › Des animations, avec au programme : l'encadrement d'une balade « La nature aux portes de la ville » les 17 mai et 14 septembre 2019 avec les CEN, l'animation du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Belvédère de la Garlande » le 25 mai 2019 et le Jour de la nuit le 12 octobre 2019 avec l'association Noé.
 - › La maîtrise foncière et d'usage sur les secteurs à enjeux avec l'étude et l'animation foncière sur les secteurs prioritaires.
 - › L'acquisition foncière avec la remise en pâturage et le maintien mécanique des pelouses ouvertes.
- Par ailleurs, un terrain de 1,5 ha a été mis à disposition d'une bergère s'installant au Chevalard pour le pâturage de ses brebis.

PERMIS DE VÉGÉTALISER - « ICI, ON SÈME »



Afin de renforcer la place de la nature en ville et d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public par une démarche participative, Clermont Auvergne Métropole propose aux communes membres la mise en place d'un permis de végétaliser. Cela se traduit par un aménagement végétalisé d'un « morceau » de l'espace public et d'une autorisation d'occupation du domaine public.



LES OBJECTIFS DE CETTE DÉMARCHÉ :

- › Favoriser la nature et la biodiversité en ville en facilitant la création de corridors écologiques et en renforçant la trame verte de la métropole clermontoise,
- › Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie, changer le regard sur les parties les plus urbanisées,
- › Réduire le taux d'imperméabilisation des sols et ainsi contribuer à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la lutte contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain,
- › Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins tout en offrant pour tous des cheminements agréables,
- › Offrir une alternative de gestion vis-à-vis de la végétation spontanée nécessitant du désherbage.

Par délibération en conseil municipal du 18 décembre 2019, la Ville de Clermont-Ferrand a validé son souhait de s'inscrire dans ce dispositif. Pour ce faire, la Ville délivre une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public appelée « permis de végétaliser », à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation : arbres, arbustes, murs végétalisés, jardinières mobiles ou de pleine terre, tuteurs, clôtures, signalétiques, plantations en pleine terre en pied d'arbres ou non, mobiliers urbains végétalisés, tels que les fosses de pleine terre.

CE PERMIS EST :

- › délivré par le maire à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande,
- › conclu pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,
- › accordé à titre gratuit.

Lors de la première plantation, Clermont Auvergne Métropole offre la terre végétale et les végétaux aux signataires du règlement qui pourront choisir dans une liste proposée.



UN SURVOL DE CLERMONT DE NUIT POUR UNE CARTE DES ÉMISSIONS LUMINEUSES



Dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse, une opération innovante a été menée sur la ville de Clermont-Ferrand dans la nuit du 4 au 5 décembre 2019. La Métropole s'est engagée aux côtés de l'association Noé pour réduire sa pollution lumineuse et améliorer le réseau de l'éclairage public, en signant une charte de l'éclairage durable. Dans le cadre de cette démarche, elle a réalisé une orthophotographie nocturne de l'éclairage public de la ville de Clermont-Ferrand, c'est-à-dire une cartographie d'analyse de l'éclairage nocturne, basée sur des vues aériennes.

Les données récoltées permettront d'établir une cartographie de la consommation et des déperditions du réseau d'éclairage. Cette vision nocturne à grande échelle permettra ainsi de dresser un état initial du parc lumineux de la ville de Clermont-Ferrand, de suivre son évolution dans les années à venir. Cette opération permet aussi de sensibiliser à la fragilité de la biodiversité nocturne, de mobiliser les citoyens afin de limiter l'impact des nuisances lumineuses sur la biodiversité.

À noter que le Jardin Lecoq n'est plus éclairé en soirée depuis l'été 2019, et que la Ville pratique l'abaissement de puissance depuis de nombreuses années.



THÈME 3

**MOBILITÉ ET
QUALITÉ DE L'AIR**

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA CYCLABLE



Dans la perspective d'un territoire durable et attractif, un vaste Schéma cyclable, assorti d'un budget de 31 millions d'euros, est déployé par Clermont Auvergne Métropole. Il prévoit, entre autres, 365 km de pistes cyclables d'ici 2028 sur l'ensemble de la métropole.

D'ores et déjà, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en œuvre des actions pour développer le réseau de pistes cyclables, sécuriser et encourager la pratique du vélo. Des pistes et des bandes cyclables ont notamment été aménagées dans les rues Raynaud et Rotonde ou encore rue de Blanzat. Une piste a également été créée boulevard Gergovia pour faciliter la liaison entre le boulevard François-Mitterrand et la place Salford via la rue Carnot.

› Pour une ville plus douce à vivre

Via le Schéma de transition énergétique et écologique, Clermont-Ferrand encourage les déplacements doux tout en conciliant les besoins de l'ensemble des usagers de la route. Depuis plusieurs années, cyclistes, piétons et automobilistes s'adaptent aux aménagements mis en œuvre à Clermont-Ferrand pour une ville accessible et multimodale. Une ville durable, harmonieuse, où chacun trouve sa place dans l'espace public.

› L'aire piétonne

Dans la continuité de la transformation urbaine opérée rue Kessler, une partie de la voie est devenue piétonne. Seuls les cyclistes, les bus et les riverains sont autorisés à circuler. Cette aire vise avant tout à faciliter l'animation du quartier et les déplacements à pied.

› La zone de rencontre

Si les zones de rencontres sont accessibles aux véhicules, les piétons sont prioritaires. La vitesse est limitée à 20 km/h et les chaussées sont à double-sens pour les cyclistes. Clermont-Ferrand compte plusieurs kilomètres en zones de rencontre rue de Sainte-Claire et chemin du Creux-de-la-Chaux.

› La zone 30

En complément des deux autres, la zone 30 favorise la cohabitation entre usagers. La vitesse limitée à 30 km/h rend les déplacements plus confortables et plus sécurisés pour les piétons et cyclistes. Dernièrement, les rues Docteur-Hospital et Lécuellé ont été transformées en zone 30 avec un contre-sens cyclable. Le quartier de Croix-de-Neyrat a également fait l'objet de ce type d'aménagement.



› **Le code de la route**

au profit des modes doux

À Clermont-Ferrand, les contre-sens cyclables ont été généralisés dans les rues à sens unique pour les automobilistes. Cette règle est la même dans les zones 50 et autres rues limitées à 50, les zones de rencontre et les aires piétonnes. Des « sas cyclistes », placés juste avant les feux tricolores, sont des espaces réservés aux vélos. Ces marquages au sol, qui leur permettent plus de visibilité, font désormais partie intégrante du paysage urbain.

Quant au « Cédez-le-passage cycliste aux feux », il est installé sur différents feux tricolores de la ville. Une signalisation qui autorise le cycliste à franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons. L'autorisation n'est valable que pour la direction indiquée par une flèche sur le panneau.

EN CHIFFRES

- › 80 km en zone 30
- › 2 km en zone de rencontre
- › 8 km en zone piétonne



INAUGURATION DE LA PREMIÈRE STATION HYDROGÈNE DU TERRITOIRE



La première station hydrogène du territoire a été inaugurée le 6 septembre, à Clermont-Ferrand, rue du Québec, dans le quartier des Gravanches. Cette nouvelle station, en service depuis son inauguration, s'adresse à tous les nouveaux acquéreurs de ces véhicules hydrogènes dont font notamment partie Michelin, Engie, la Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole et le SMTC. Elle est exploitée par la société Himpulsion et accessible, comme une station service classique, avec la possibilité de signer un contrat qui garantit le plein à un coût fixe. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre du projet Zero Emission Valley (ZEV) porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et financé par l'Union Européenne qui vise à développer la mobilité hydrogène en finançant l'acquisition de véhicules et l'implantation de stations. C'est Clermont Auvergne Métropole qui assume au niveau local un rôle central de coordination et de pilotage du dispositif.

STATION GAZ NATUREL VÉHICULE (GNV/BIOGNV)



Dans les mobilités propres, on peut également citer le Gaz Naturel Véhicule (GNV). C'est un carburant alternatif permettant de substituer le fuel par une énergie peu polluante, potentiellement renouvelable et peu génératrice de gaz à effet de serre. Cette technologie est notamment adaptée aux poids lourds, présentant des contraintes spécifiques, et présente l'intérêt d'être déjà mature sur le plan technique (le SMTC utilise cette énergie depuis 2001 pour 1/3 de la flotte de bus). Soutenue par l'Ademe, la Région et GrDF, Clermont Auvergne Métropole a mobilisé en 2019 des partenaires

pour permettre l'émergence d'une station publique d'approvisionnement au GNV/BioGNV sur son territoire, permettant à tous de faire ce choix de motorisation. Celle-ci devrait voir le jour en 2021 sur un terrain appartenant à la Ville de Clermont-Ferrand. Les bennes à ordures ménagères, les poids lourds, les véhicules utilitaires, les autobus et les autocars pourront se ravitailler à cette station, de même que les particuliers possédant un véhicule au GNV. Dans la logique de durabilité, une offre bioGNV sera disponible à cette station.



POINT ACTU COVID 19 :

PISTES CYCLABLES TRANSITOIRES



La crise sanitaire a conduit à réfléchir sur les modes de déplacement des personnes avec notamment une meilleure distribution de l'espace public en faveur des mobilités douces. Cette réflexion a été mise en avant au niveau national. Ainsi, de nombreuses métropoles (Paris, Grenoble, Montpellier, Lyon...) ont travaillé à la mise en place de ce type d'aménagements.

Sur notre territoire, ils sont conçus comme une anticipation sur la mise en œuvre du schéma directeur cyclable métropolitain et comme une façon de tester un meilleur partage de l'espace public, tel qu'il est prescrit par le Plan de déplacement urbain (PDU) de la métropole clermontoise.

Dans ce but, des pistes cyclables transitoires ont été créées à Clermont-Ferrand :

- › boulevard Lafayette entre la rue de la Pradelle et la rue Ballainvilliers en neutralisant la voie de circulation de droite. Le stationnement a été conservé ainsi qu'une file de circulation.
- › boulevard Sud du boulevard Aristide-Briand au boulevard Cote-Blatin en neutralisant la voie de circulation de droite. Le stationnement a été maintenu ainsi que deux voies de circulation.

Une prise en compte des remarques des usagers et une évaluation des aménagements ont été réalisées (fréquentation des cyclistes, impact sur la circulation automobile...) afin d'estimer les adaptations nécessaires et les évolutions possibles. Il a été ainsi décidé de ne pas maintenir l'aménagement du boulevard Lafayette. Celui des boulevards sud sera développé et pérennisé (programmation du Schéma directeur cyclable).



THÈME 4

**ÉDUCATION ET
TRANSMISSION
DES SAVOIRS**

PROJET ÉDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE



L'enfance et la petite enfance étant une priorité du mandat, la Municipalité a investi fortement pour construire l'avenir de la ville et favoriser le bien-être des petits Clermontois. La Ville de Clermont-Ferrand prend en compte les évolutions des familles en leur proposant des modes d'accueil plus diversifiés et plus adaptés à leurs besoins. Elle a souhaité élaborer un Projet éducatif de la Ville petite enfance (PEVPE) pour concrétiser ses objectifs politiques dans un document qui orientera les actions pour les 3 prochaines années. Le PEVPE est la genèse d'une démarche participative et collective.

La construction du PEV s'est déroulée en trois grandes étapes :

- › **Concertation des professionnels** : « Réapprendre à rêver »,
- › **Concertation parents-professionnels** : « Le printemps des rêves »,
- › **Co-construction du PEVPE** : « Rêves d'ensemble ».

Cette démarche de concertation a ainsi permis de dégager les 5 axes majeurs de développement :

- › Faire de Clermont-Ferrand une ville accueillante pour les jeunes enfants,
- › Permettre un épanouissement dans des lieux sécurisés et sécurisants,
- › Proposer une éducation basée sur les besoins de développement de l'enfant,
- › Permettre un émerveillement par l'art et la culture,
- › Proposer une alimentation respectueuse de lui et son environnement.



CLERMONT DANS LE RÉSEAU UNICEF VILLE AMIE DES ENFANTS



En devenant Ville amie des enfants, Clermont-Ferrand est récompensée pour l'ensemble des dispositifs déjà mis en place. Mais rejoindre ce réseau est un engagement tout autant qu'une reconnaissance, celui de poursuivre la dynamique entreprise, voire de l'amplifier en initiant de nouvelles actions. En rejoignant ce réseau, Clermont dispose désormais d'un cadre privilégié pour partager avec les autres collectivités membres, échanger sur leurs actions et pratiques respectives, s'inspirer et se stimuler mutuellement. Être une Ville amie des enfants, c'est bien

sûr consacrer des moyens financiers, humains et matériels importants au bien-être et à l'épanouissement des enfants, mais c'est avant tout une philosophie, un engagement qui imprègne chaque décision municipale : celui de continuer à construire « Une Ville à hauteur d'enfants ».

Exemples d'actions menées à Clermont dans les 10 thématiques fixées par l'Unicef :

- › **Bien-être et cadre de vie** : rénovation des écoles, des restaurants scolaires...
- › **Non-discrimination et égalité d'accès aux services** : nouvelle tarification de la cantine et des services périscolaires, protocole d'accueil individualisé (PAI)...
- › **Participation citoyenne des enfants** : propositions et vote pour le budget participatif dès 11 ans, parcours civiques et citoyens...
- › **Sécurité et protection** : dispositif pour la sécurité routière aux abords des écoles, actions de prévention par la Police municipale...
- › **Parentalité** : création d'un lieu d'accueil Enfant-Parents, soutien à la parentalité...

- › **Santé, hygiène et alimentation** : service municipal de santé scolaire (13 infirmiers), 43 % des produits issus de l'alimentation bio ou labellisée...
- › **Handicap** : mise en accessibilité des écoles, partenariat avec l'association Dahlrir...
- › **Éducation** : dispositif de réussite éducative (DRE), journal et site *Le Petit Demain*,
- › **Accès aux sports, aux loisirs, à la culture** : parcours sportifs et culturels, Pass Culture, Démonstrations...
- › **Solidarité internationale** : projets autour de l'alimentation, des Droits de l'enfant...



PÔLE PETITE ENFANCE-FAMILLE : UN LIEU DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES



Installé au cœur de La Gauthière, le Pôle Petite Enfance-Famille rassemble trois structures accompagnant les familles dans la parentalité et renforçant l'intégration du quartier à la ville.

- › L'Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), un multi-accueil qui a augmenté sa capacité à 20 places au lieu de 15.
- › Le Service d'accueil familial (SAF), une crèche familiale regroupant 30 assistantes maternelles de la Ville accueillant chacune deux à trois enfants à leur domicile.
- › Le Lieu d'accueil enfants-parents municipal (LAEP) « Le Pré Vert », créé en mai 2019, un espace gratuit d'écoute et d'échanges pour les familles.

Au sein d'un bâtiment réhabilité de 780 m², chaque entité a trouvé sa place et certains espaces seront parfois mutualisés pour encourager les interactions entre les parents, les enfants et les professionnels.

Tout un volet « Accompagnement de la parentalité » a notamment été pris en compte dans la création de ce lieu de ressources. Au sein du LAEP, les parents se rencontrent, profitent d'un espace calme et peuvent ensemble trouver des réponses à leurs questions. Inscrit dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU), le projet novateur accompagne la restructuration de l'ensemble de la place de La Gauthière menée par Clermont Auvergne Métropole. Par ailleurs, la création du Pôle fait écho à la priorité donnée à l'enfance et la petite enfance depuis 2014.

La deuxième phase du Projet éducatif de la Ville, en cours de définition, met en avant une volonté de travailler le lien avec les parents, mais aussi d'améliorer les conditions d'accueil des 2-6 ans.



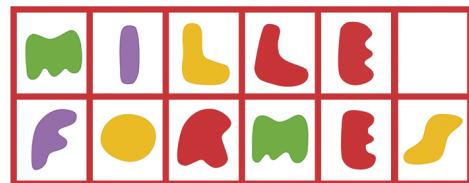
OUVERTURE DU CENTRE D'INITIATION À L'ART MILLE FORMES



Le Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans est imaginé par la Ville, en partenariat avec le Centre Pompidou, comme un espace d'expérimentation dans lequel les tout-petits peuvent être en contact avec la création contemporaine sous toutes ses formes. C'est en passant par le geste et par l'interaction avec un nouvel environnement que l'enfant est amené à découvrir l'art. Échanger, faire ensemble, observer les artistes dans leur

processus de création : autant de gestes qui font de cet espace un nouveau territoire à pratiquer et à explorer, dans lequel l'adulte est tout autant acteur que l'enfant. mille formes se construit également comme un espace de ressources et de prospection sur les questions liées à l'art et à la petite enfance, permettant ainsi aux professionnels comme aux parents d'échanger sur ces sujets.

En famille ou en groupe, les tout-petits sont invités à prendre part et à découvrir les différentes propositions d'artistes : expositions interactives, ateliers, petites formes de spectacles, projections, performances artistiques, espace pour les 0-2 ans...



**Centre d'initiation à l'art
pour les 0-6 ans**





CONCERT DÉMOS : UN GRAND MOMENT D'ÉMOTION

Le 9 juin, Démos, porté par l'Orchestre national d'Auvergne, a célébré sa deuxième année d'existence par un concert à la Maison de la culture. Un grand moment pour les enfants de cet orchestre qui débutaient la musique et pour leur famille qui ont accompagné cette formidable aventure artistique.

Pour la Ville de Clermont qui a lancé ce projet, Démos s'inscrit dans un vaste processus de démocratisation de l'accès à la culture qui comprend d'autres volets très importants comme la création du Centre d'initiation à l'art pour la petite enfance ou les Parcours culturels, il est de ce point de vue exemplaire car il a permis à une centaine d'enfants de s'initier à la musique classique, et à autant de familles de faire connaissance avec les codes d'un art complexe et pourtant universel. Démos a levé des barrières sociales et culturelles encore trop prégnantes et il a surtout offert à tous l'opportunité de vivre des instants inoubliables autour de la musique classique. Le plus beau reste à venir avec le concert de la troisième et dernière année, programmé en 2020 sur la scène de la Philharmonie de Paris.

EN CHIFFRES :

- > 100 enfants
- > 11 ans de moyenne d'âge
- > 50 intervenants
- > 70 h d'ateliers par enfant



POINT ACTU COVID 19 :

GESTION DE LA CRISE DANS LES ÉCOLES



Durant la période de confinement, la Direction de l'Enfance a continué son action en direction des enfants et des familles. Trois écoles sont restées ouvertes pour accueillir les enfants des personnels prioritaires sur l'ensemble de la période de confinement.

PARALLÈLEMENT, CINQ ACTIONS MAJEURES SONT À SOULIGNER :

> Impressions des devoirs

Dès le 7 avril 2020, les enseignants ont eu la possibilité de transmettre par courriel les ressources pédagogiques à destination des élèves. 800 demandes ont été réalisées, remises ou livrées à domicile aux familles.

> Prêt de jeux et livres

400 livres ont été mis à disposition sur les 3 écoles ouvertes et 250 jeux. 178 emprunts ont été faits.

> Animation de loisirs à distance

Plus de 1 200 enfants ont pu profiter d'activités éducatives virtuelles et pédagogiques via le site de la Ville, avec des propositions d'animations : contes et origami à distance, via « WhatsApp », ont été proposés à 110 familles.

> Prêt et don de matériel informatique

- 36 PC / tablettes appartenant à Canopé ont été prêtés aux familles et ont été distribués par les responsables d'accueil de loisirs sur les quartiers prioritaires de la Ville (QPV)
- La fondation Orange a donné 20 tablettes
- 35 tablettes offertes par le Crédit agricole aux enfants habitant en QPV

> Liens téléphoniques avec les enfants inscrits dans le dispositif de réussite éducative par les infirmières

Afin de garder un contact avec les enfants, les infirmières municipales ont régulièrement téléphoné pour déterminer les besoins des familles les plus en difficultés.

THÈME 5

**ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT
DU TERRITOIRE**



CLERMONT CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028



Clermont poursuit sa route vers la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 en embarquant avec elle tout le territoire métropolitain. En 2019, s'est amorcée une nouvelle étape dans cette démarche : la labellisation de projets en lien avec des partenaires locaux.

L'objectif est de créer de l'émulation autour de cette candidature en s'appuyant sur des initiatives existantes qui font la culture à Clermont et au-delà. Parmi les projets labellisés en 2019, nous pouvons citer Europavox, Le Rendez-vous du carnet de voyage, l'exposition CreArt « Troisième lieu », le projet « Les Indes Galantes » de Clément Cogitore, artiste lié au Frac et au Festival international du court métrage pour le 150^e anniversaire de l'Opéra Garnier, le projet ID Babylon avec le Théâtre du Pélican, mille formes. Les labellisations vont se poursuivre jusqu'au dépôt de candidature.

EFFERVESCENCES 2019

Instaurée pour initier la candidature de Clermont comme Capitale Européenne de la Culture, Effervescences s'est poursuivie en 2019 à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

► **Les rendez-vous secrets** : « Famille », « Goût » et « Nuit » 12 heures au cœur du quartier Fontgiève - Saint-Alyre - Champgil avec des rencontres artistiques dans des lieux non-dédiés, insolites co-construites avec 3 structures locales (In extenso, Somme toute, Boom'structur) et une scénographie de l'architecte-designer clermontois Jonathan Mazuel.



► **Les parcours** : ils permettent de courir, de se perdre, de gigoter ou encore de flâner pour mieux découvrir la ville.

- **Expérience urbaine physique et poétique** :

un parcours sportif et décalé à travers la ville, de la place de la Victoire à la place des Archers, en passant par la rue du Port, la rue Savaron, la place de la Treille... Par la compagnie Monts et Merveilles (Bordeaux).

- **Esprit des 5 lieux** : lieux emblématiques du patrimoine clermontois investis par des propositions artistiques :

organiste Axel de Marnhac (Clermont-Ferrand) à la Basilique Notre-Dame-du-Port - Martin Belou & Accou (La Tôlerie - Clermont-Ferrand) dans la Chapelle des Carmes - Clédat & Petitpierre (Paris) devant la Fontaine d'Amboise - Yoann Sanson (Clermont-Ferrand) à l'Opéra-Théâtre - Mihai Grecu (Vidéofomes - Clermont-Ferrand) à la Chapelle de l'Oratoire.

- **Les bals suspendus** :

Les places clermontoises se mettent à la fête et revisitent le bal populaire : Cristal Palace par la Cie Tans Express (Eure) - Dancing du marché par Don Fiasko et Dj Mellow (BE) - Les Dragons (Saint-Amand-Roche-Savine) - Cie On/Off (Lille) - Dj Maurice (Clermont-Ferrand).



► **L'étonnant festin** : Une grande tablée dominicale s'est dressée dans les allées du Jardin Lecoq. Elle a fait découvrir, goûter, partager la diversité de notre territoire par de nombreux plats et produits préparés par les producteurs, les cuisiniers, les associations... Petits et grands sont partis à la découverte de la richesse et des enjeux de notre nourriture du quotidien.



LA VILLE À L'ÉCOUTE DES COMMERCES ET DE L'ARTISANAT



Face aux difficultés rencontrées par les commerces de centre-ville, la Ville se mobilise pour redonner un nouveau souffle à l'activité commerciale par le biais des leviers juridiques et réglementaires dont elle dispose. La Mission Commerce et Artisanat a été créée afin de mettre en œuvre ces dispositifs et développer de nouvelles initiatives. Une stratégie de redynamisation a été définie en lien avec les directions de la Ville et ses partenaires : la Métropole, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Office de tourisme métropolitain et les associations de commerçants et d'artisans.

› Extension du droit de préemption

Depuis 2016, la Ville exerce son droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Lorsqu'un commerce est vendu, la Ville en est informée et peut intervenir pour favoriser et accompagner sa reprise dans le but de dynamiser et/ou d'équilibrer la rue ou le quartier concerné.

› Rencontres et animations

La Ville organise des rencontres annuelles en partenariat avec les chambres consulaires, l'objectif étant de construire avec les professionnels, le commerce et l'artisanat de demain. Elle est également chargée de faciliter et d'accompagner les projets développés par les commerçants, d'assurer l'interface avec les services de la Ville et de la Métropole et de porter des animations en lien avec les associations de commerçants.

› Création d'une identité marchande

L'idée est d'établir un lien entre les commerces et la Ville et de dégager ce qui fait la spécificité des commerces clermontois.

Exemple : Le projet de redynamisation de la Halle gourmande Saint-Pierre s'est effectué autour de la création d'un lieu convivial associant découverte, dégustation et événements relatifs à la gastronomie. Cet espace a été divisé en trois emplacements : un lieu central dédié à accueillir des animations culinaires et

deux autres emplacements constitués de deux grandes tables en bois pouvant accueillir jusqu'à huit personnes chacune, favorisant ainsi les dégustations sur place.

› Accompagnement aux démarches réglementaires

Les démarches relevant de la réglementation du domaine public sont parfois complexes. Le Service Domaine public a donc souhaité simplifier et faciliter les démarches des utilisateurs, en développant des outils à destination des usagers du domaine public. Ces outils ont pour but de sensibiliser et de responsabiliser les commerçants aux questions environnementales, d'hygiène, de nuisances sonores... Dans ce sens, le rôle des placiers sur les halles et les marchés, de la Police municipale, des agents du domaine public, de la mission incivilités est primordial. Toutes les démarches en lien avec l'occupation du domaine public peuvent être réalisées en ligne à partir du site Internet de la Ville. D'autre part, des guides vulgarisés, pratiques et synthétiques ont été réalisés. Exemples : la charte de la vie nocturne (sensibilisation au respect du voisinage, au bruit), la charte des terrasses (propreté des terrasses, ramassage des mégots de cigarettes...).

EN CHIFFRES

- › 3 200 établissements suivis par le pôle Guichet des professionnels
- › 100 dossiers de demandes de terrasses par an
- › 250 dossiers de demandes d'enseignes et de stores par an
- › 180 demandes de modifications de licences de débits de boissons alcoolisées par an
- › 18 marchés de plein air
- › 40 établissements de nuit suivis par le comité de suivi
- › 11 terrasses non autorisées identifiées aujourd'hui contre 80 en 2017



RÉSEAU INTERNATIONAL DES VILLES MICHELIN



« CONSTRUIRE LA VILLE DU FUTUR : VERS UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE »

Le réseau international des villes Michelin (RIVM) avait rendez-vous du 27 au 29 mars 2019 à Vitoria-Gasteiz, pour les 2^e Rencontres du réseau, avec comme objectif de pérenniser le Réseau fondé fin 2017 à Clermont-Ferrand et de permettre aux 200 participants d'échanger sur la thématique de « La ville durable ».

Pendant trois jours, 30 villes, issues de 20 pays, ont partagé leurs expériences innovantes en matière de

développement urbain durable, à travers des conférences d'experts, des échanges en ateliers participatifs et des visites de terrain.

Les domaines des mobilités durables, de la recherche et de l'innovation, de la participation citoyenne, des aménagements urbains et de l'économie circulaire ont été abordés durant ces échanges, d'où émergent d'ores et déjà des projets internationaux : parcours de résidence d'artistes, mise en place d'un observatoire croisé d'indicateurs de pollution partagé par plusieurs villes, ou encore partenariats universitaires en matière de recherche sur les mobilités et le développement durable...

Les 3^e Rencontres du Réseau international des villes Michelin auront lieu en 2021 à Querétaro (Mexique) sur le thème de « L'innovation durable ». D'ici-là, des projets concrets de coopération entre certaines villes et leurs forces vives verront progressivement le jour autour de cette thématique de la ville durable.



THÈME 6

VERS UN ESPACE PUBLIC APAISÉ ET MIEUX PARTAGÉ



POURSUITE DES PROJETS

DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le 4 juillet 2019, la Ville de Clermont-Ferrand a signé une nouvelle convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) marquant l'entrée en phase opérationnelle du renouvellement des quartiers Saint-Jacques, La Gauthière et Les Vergnes reconnus d'intérêt national. Au total, 389 M€ HT vont être investis dans cet immense projet urbain, dont les 122 M€ portés par l'ANRU, auxquels s'ajoutent 41,8 M€ de la Ville de Clermont, 80,2 M€ de la Métropole et 267 M€ des bailleurs.

En mars dernier, une délégation composée d'habitants, d'élus, de bailleurs et de techniciens s'est rendue à

Paris pour défendre une vision et des projets pour Saint-Jacques, La Gauthière et Les Vergnes. À la suite de cette présentation, l'Agence s'est engagée à hauteur des espérances du territoire, à savoir 122 M€ de concours financier.

Les sommes mobilisées vont permettre de lancer des opérations d'envergure dont la création et la reconstruction d'équipements publics, la réhabilitation, la construction et la démolition de logements sociaux, la création d'espaces verts, la redynamisation du commerce, etc.



AVENUE CHARRAS :

UNE PORTE D'ENTRÉE SUR LA VILLE



Axe privilégié entre la gare et le centre historique, l'avenue Charras qui était jusque-là dédiée à la voiture (voie de circulation et stationnement bilatéral), devient dans sa partie commerçante un espace piétonnisé, apaisé, animé et végétalisé. Pour répondre à ces enjeux, de larges terrasses ont été créées au droit des commerces,

en alternance avec des espaces plantés diversifiés (arbres en cépées, arbustes, couvre-sols et graminées). Ces banquettes végétales ont également pour fonction de récupérer les eaux pluviales. Ce linéaire est ponctué par du mobilier de repos, des arceaux vélos, des zones de livraison et des bacs de collectes enterrés.

La rue Saint-Joseph s'inscrit, elle aussi, dans cette logique piétonne et offre un parvis à l'église située dans son prolongement, la rue Jeanne-d'Arc.

Un square, riche de plantations et de mobiliers de repos, a été réalisé à l'angle de l'avenue Charras et de la rue Jeanne-d'Arc.

Le périmètre est délimité par des contrôles d'accès afin de préserver ce cadre privilégié.

Le reste de l'aménagement (la rue Jeanne-d'Arc et la « partie haute » de l'avenue Charras allant jusqu'à l'avenue d'Italie) est une zone 30, favorisant ainsi l'usage du vélo.

CONCERTATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE LA SARRE



La Ville de Clermont-Ferrand a lancé une démarche avec les riverains pour définir un projet d'aménagement sur le secteur dit du Plateau de la Sarre, situé entre le boulevard Flaubert, la voie ferrée et la rue des Courtiaux. Identifié comme un secteur stratégique pour une opération d'aménagement publique, le Plateau de la Sarre devrait prochainement connaître une nouvelle vie. Il bénéficie de nombreux atouts avec une connexion aux transports en commun, la proximité de voies structurantes, de disponibilités foncières, entouré de secteurs en mutation. Sur ce territoire enclavé d'une dizaine d'hectares, actuellement peu construit, la Ville souhaite développer une opération permettant d'accueillir de nouveaux habitants et développer une nouvelle vie de quartier avec les riverains actuels.

Une Zone d'aménagement concerté (ZAC) sera créée. De nouveaux logements, des équipements, des services de proximité et des espaces publics pourraient voir le jour. Avec cet aménagement, la Ville souhaite proposer de nouvelles façons de vivre répondant aux défis de l'urbanisme d'aujourd'hui tout en tenant compte de l'avis des riverains :

- › lutter contre l'étalement urbain,
- › habiter autrement (logement modulable intergénérationnel...),
- › limiter l'usage de la voiture,
- › intégrer les enjeux environnementaux nécessaires à la qualité du cadre de vie et à la santé.

Les habitants :

- › plébiscitent la tranquillité du quartier et sa vocation résidentielle,
- › souhaitent de nouveaux services (commerces de proximité, espaces verts, mobilités douces...),
- › espèrent une amélioration des aménagements existants, en particulier l'apaisement de la circulation sur le boulevard et le renforcement des dessertes en bus et modes doux, avec la création d'une borne C.Vélo ainsi que la prise en compte de l'environnement naturel (lien avec le puy de Crouël), l'aménagement d'un parc ou de jardins en cœur d'îlot et des cheminements permettant une ouverture du quartier sur l'extérieur.

MAIRIE ANNEXE DES VERGNES



Inaugurée en mars 2019, la mairie annexe des Vergnes située au Château des Vergnes assure différents services de proximité.

Après Montferrand, Les Vergnes est le second quartier à se voir doter d'une mairie annexe. Véritable maison des services publics, elle traduit la volonté municipale de favoriser l'accès aux droits et à l'information pour tous. Son ouverture répond à un double objectif : renforcer la présence des services publics de proximité et lutter contre la fracture numérique. En effet, de plus en plus de démarches administratives peuvent être réalisées sur Internet. Une simplification bienvenue pour certains citoyens, un frein supplémentaire pour d'autres. Les services assurés dans ce nouvel espace municipal tiennent largement compte de ce constat.

Les missions de la Mairie annexe seront sans doute amenées à évoluer pour s'adapter aux nouveaux besoins qu'exprimeront les habitants, notamment en lien avec le NPRU (Nouveau programme de renouvellement urbain) qui transformera le quartier.



THÈME 7

**INNOVATION
DÉMOCRATIQUE**



Les projets du Budget participatif favorisent la nature en ville et l'écologie, le lien social, le divertissement ou bien aident les plus démunis. Ils reflètent la forte dimension sociale et environnementale plébiscitée par le vote important des Clermontois fin 2018.

Près de 7 000 Clermontois ont voté pour leurs projets préférés en fin d'année 2018. La mobilisation a été très forte et a permis au premier budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand d'être un succès démocratique.

Les 32 projets lauréats sont entrés dans leur phase de réalisation en collaboration étroite avec leurs porteurs de projet grâce aux comités de suivi. Un vrai plus en terme de démocratie contributive !

› **Square convivial rue de Braga :**

Aménagement du square Gabriel-Pasturel en un espace vert regroupant une aire de pique-nique, des jeux pour enfants et un jardin partagé pour les habitants du quartier.



› **Aménagement ludique de la cour de l'école maternelle Albert-Bayet :**



- les élèves ont pu profiter dès la rentrée 2019 des nouveaux aménagements ludiques dans la cour,
- aménagement de nouveaux jeux : une cabane, des jeux colorés, des jeux verticaux,

- création d'un jardin potager et pédagogique,
- des tours d'arbres servant aussi de banc et enfin des brises-vues,
- agrandissement des espaces verts,
- rénovation de l'enrobé de la cour.

› **4 vote-mégots** ont été installés en centre-ville pour inciter de façon ludique à plus de propreté dans l'espace public. Les fumeurs votent en répondant à une question simple, en déposant leur mégot dans l'un des deux bacs transparents, ce qui permet de voir les réponses.

Ils sont situés sur les lieux suivants :

- 2 place de Jaude, à chaque entrée du centre commercial,
- 1 place de la Victoire,
- 1 place Gaillard.



› **Deux tables d'échecs et 2 tables de dames** ont été installées au Jardin Lecoq. Il s'agit de tables d'échecs en acier inoxydable équipées de chaises avec dossiers. Deux des quatre tables sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le Club d'échecs Échiquier Clermontois Arverne a participé au projet et va mettre en place des animations autour de ces tables. Un partenariat est également en cours avec le Café du Jardin Lecoq pour mettre des jeux d'échecs à disposition.



› **Plus d'arbres fruitiers :**

les habitants du quartier ont été concertés sur le type d'arbre et leur emplacement précis.



Au total, ce sont 27 arbres qui ont été plantés.

- 5 arbres ont été plantés au Parc du Creux-de-l'Enfer, des variétés qui résistent au vent et au gel (poiriers, pruniers...).

- Un verger constitué de 12 arbres fruitiers a été créé au sud du Parc Montjuzet avec des variétés locales d'amandiers, de noisetiers, de pommiers ou d'abricotiers.

- 10 arbres ont été plantés sur le quartier Champratel, au square Rosa-Parks.

› **Trente nichoirs à mésanges charbonnières** ont été installés dans les parcs de la Fraternité, Montjuzet et Rosa-Parks pour lutter contre les dégâts causés par les chenilles processionnaires et préserver ainsi les arbres de la ville et la biodiversité.

› **Sécurisation d'un carrefour** : à l'intersection des boulevards Vincent-Auriol et Léon-Jouhaux, des panneaux « priorité à droite » ont été posés sur chaque feu jaune clignotant, un panneau clignotant « priorité piétons » a été ajouté sur Léon-Jouhaux Nord. La diminution de la vitesse à 50 km/h sur le boulevard Vincent-Auriol est prévue pour 2020.



› **Réfrigérateur solidaire** : il a été installé chez l'épicerie de produits locaux Les marchés de Max et Lucie, au 60, avenue Charras. L'épicerie prend en charge le réfrigérateur, avec l'aide de l'association étudiante Horizons métissés. Il est installé devant la vitrine du magasin sur le trottoir à ses horaires d'ouverture, et à l'intérieur lorsqu'il est fermé. Il permet à chacun de venir déposer ou prendre de la nourriture librement, afin d'aider les personnes dans le besoin à se nourrir, de créer du lien et de lutter contre le gaspillage alimentaire (l'épicerie ou les restaurants peuvent déposer leurs invendus).



› **3 boîtes à livres** ont été installées dans le quartier des Gravouses en lien avec le comité de quartier et un ébéniste. Il s'agit de petites bibliothèques de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement. L'objectif est de favoriser la pratique de la lecture et le lien social. La gestion quotidienne de ces boîtes est portée par le comité de quartier Les Gravouses, Les 4 Routes, Montjuzet.

Elles se trouvent :

- devant l'école maternelle Jean-Philippe-Rameau,
- au sommet du Parc Montjuzet,
- au 20, rue de Nohanent (devant le local du comité de quartier, rue de Nohanent).



› **3 hôtels à insectes** ont été installés au Parc de la Fraternité, au square Rosa-Parks et au square Gabriel-Pasturel. Ils ont pour objectifs la protection et la sensibilisation au rôle essentiel des insectes.



› **Un nouveau jardin partagé** a été créé près de la Maison de quartier de Croix-de-Neyrat. Il a été aménagé sur les mêmes dimensions et même format que le jardin partagé actuel. Un groupe de jardiniers a été constitué avec l'accompagnement de la Maison de quartier de Croix-de-Neyrat.



THÈME 8

**SOLIDARITÉS /
LUTTE CONTRE
LA PRÉCARITÉ**



LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

DES PERSONNES ÂGÉES



Pour lutter contre l'isolement croissant des seniors, le CCAS clermontois s'est engagé dans le dispositif Monalisa aux côtés du Conseil départemental, d'organismes publics et d'associations. Créée en 2014, la démarche Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) est un partenariat inédit entre des acteurs souhaitant faire cause commune contre l'isolement social des personnes âgées

(collectivités, caisses de retraite, citoyens...).

Monalisa permet la mise en réseau, le partage de ressources et de bonnes pratiques entre tous les acteurs qui agissent au quotidien pour lutter contre l'isolement des seniors. Le CCAS peut ainsi faire profiter ses partenaires de son expertise en la matière, acquise grâce aux nombreuses actions déjà mises en œuvre, notamment avec l'association Retraite Loisirs Solidarité : visites à domicile, activités culturelles et sportives, sorties.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



Un Contrat local de santé (CLS) a vocation, sur un territoire, à renforcer les partenariats entre les différents acteurs du monde de la santé au bénéfice des habitants. Il s'agit d'un outil flexible qui fait le lien entre les objectifs de l'ARS (Agence régionale de santé) et les priorités de la Ville en matière de santé. Le CLS entend réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, notamment en renforçant l'offre de soins de proximité.

Ce deuxième CLS 2019-2021 a une importante orientation « promotion de la santé », c'est-à-dire que l'on considère la santé comme une ressource dont chacun doit prendre conscience et qu'il doit préserver. Cette approche doit permettre d'amener le citoyen à être véritablement acteur de sa santé, dans un contexte médico social rendu plus favorable par des acteurs mieux coordonnés et plus efficaces.

Le CLS n°2 s'articule autour de trois axes, déclinés en objectifs et en actions :

- › **Axe 1 :** La Ville promotrice de comportements individuels favorables à la santé

Objectifs : développer des actions de promotion de la santé, promouvoir la santé mentale, favoriser l'accompagnement des aidants familiaux, encourager le sport thérapeutique...

- › **Axe 2 :** La Ville facilitatrice d'un milieu de vie favorable à la santé

Objectifs : développer l'offre de soins de 1^{er} recours, créer un cadre de vie favorable à la santé, encourager les mobilités douces...

- › **Axe 3 :** La Ville inclusive

Objectifs : favoriser l'accès aux droits sociaux et à la santé, faciliter la prise en charge et le parcours de soins des publics les plus vulnérables...

LES SIGNATAIRES DU CLS

- › Ville de Clermont-Ferrand
- › Préfecture du Puy-de-Dôme
- › Agence régionale de santé (ARS)
- › Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- › Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Puy-de-Dôme
- › Centre hospitalier universitaire (CHU) de Clermont-Ferrand
- › Centre hospitalier Sainte-Marie

LE PREMIER CLS EN CHIFFRES (signature en 2016)

- › 30 actions menées
- › 370 professionnels impliqués
- › 7 600 enfants, 700 jeunes
- › et 2 800 adultes concernés



JOSÉPHINE :

UN SALON DE BEAUTÉ SOCIAL



Le salon Joséphine est un salon de beauté à vocation sociale visant à redonner confiance, estime de soi et lien social à ses usagers. Après Paris et Moulins, le salon de beauté Joséphine s'est installé à Clermont-Ferrand.

Sur prescription d'un travailleur social ou d'un conseiller en emploi, ce salon accueille des personnes en insertion sociale résidant sur le territoire de Clermont Métropole. Il propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle basé sur la réappropriation de son image au travers :

- › Des soins esthétiques et prestations de coiffure dispensés par des professionnels en socio-esthétique et socio-coiffure,
- › Des ateliers collectifs à thèmes (bienfaits de l'alimentation et du sommeil, danse, sophrologie...).

Cette initiative est financée par le Fonds social européen et bénéficie de l'aide et du soutien de nombreux partenaires locaux (Conseil départemental du Puy-de-Dôme, PLIE, CAF, AG2R).

La coordinatrice du salon assure un suivi personnalisé et réalise un bilan structure prescriptrice pour évaluer l'impact. L'engagement des personnes s'établit sur une année durant laquelle elles bénéficient chaque mois

d'une prestation de coiffure (shampooing, coupe, couleur, brushing) ou d'esthétique (soins du visage, manucure, maquillage et conseils en maquillage). Une participation de 5 € pour la coiffure et de 1 € pour les soins esthétiques leur est demandée. Tous les actes réalisés le sont dans une perspective d'insertion. L'idée est de proposer des prestations (coupes, soins, conseils en produits, en maquillage) pour acquérir des gestes transposables à la maison.



CLERMONT-FERRAND ADOPTE SA CHARTE

D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



Le développement harmonieux d'un territoire passe par une large prise en compte des éléments qui contribuent à la qualité de la vie : la ville doit être facile, plus accessible, la ville doit protéger, être plus solidaire et plus fraternelle, elle doit faciliter et non segmenter, rendre les choses possibles au lieu de contraindre. Cette conviction fonde le projet municipal de Clermont-Ferrand et se déploie dans l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville.

Cette conception de la Ville trouve un écho particulier lorsqu'il est question des personnes en situation de handicap et de leurs familles. De longue date, la Ville de Clermont-Ferrand a fait de cette question une priorité : elle est résolument engagée dans une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité de son territoire et de ses services. La charte d'accessibilité universelle traduit cette volonté de poursuivre et d'amplifier le travail engagé par la Ville au-delà de ses obligations légales, dans le respect des principes constitutionnels et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tant dans son rôle d'employeur qu'à travers

les politiques publiques qu'elle mène ou auxquelles elle contribue.

Elle se donne pour objectif de construire une ville inclusive en répondant aux attentes des personnes en situation de handicap, en simplifiant leur vie quotidienne. Au-delà de l'accessibilité « physique », il s'agit de tendre vers l'accessibilité « universelle » de la ville. Cela passe par un renforcement et une meilleure coordination de l'action de la Ville dans les différents domaines de sa responsabilité mais aussi avec la Métropole, qui gère de nombreux équipements publics et a en charge la chaîne des déplacements, essentielle pour l'accès à l'autonomie, à la formation et à l'emploi.

Dans le dialogue et la transversalité, la Ville s'engage à mieux accompagner les personnes en situation de handicap dans une démarche participative et contributive, de manière à s'appuyer sur l'expérience et l'expertise d'usage des personnes concernées et de leurs familles. C'est ainsi que le plan d'actions de cette charte s'appuie sur un diagnostic partagé avec les représentants des organisations agissant dans le domaine du handicap.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :



- › Construire une ville inclusive et accompagner le changement du regard,
- › Permettre aux personnes en situation de handicap l'accès à l'emploi et à la formation - Ville et CCAS,
- › Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans toutes les structures de la petite enfance,
- › Participer à la construction d'une école pleinement inclusive,
- › Permettre l'accès aux loisirs pour les jeunes et personnes en situation de handicap,
- › Adapter l'offre culturelle pour plus d'accessibilité et d'inclusion,

- › S'orienter vers une offre sportive plus accessible et inclusive,
- › Rendre plus accessible l'ensemble des démarches et l'information pour les personnes en situation de handicap et leurs proches,
- › Développer l'accessibilité des bâtiments et installations,
- › Aménager l'espace public en assurant la continuité de la chaîne des déplacements,
- › Permettre aux usagers de se déplacer dans la ville en utilisant les modes de transport organisés,
- › Contribuer au développement de l'offre de logements pour les personnes en situation de handicap.



POINT ACTU COVID 19 :

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE SOLIDAIRE

DANS LES QUARTIERS



PENDANT LE CONFINEMENT

Devancer les besoins en allant au plus près des habitants, tel était l'objectif principal des équipes mobiles de veille sociale mises en place dès le début de la crise sanitaire et déployées sur les territoires prioritaires Nord, Sud et Centre-Gauthière.

L'action des agents de la Ville s'est orientée sur la continuité éducative, le maintien du lien social, l'information sur l'évolution de la situation et le relais des informations municipales.

L'accent a très rapidement été mis sur le soutien scolaire. Qu'ils soient écoliers, collégiens ou lycéens, ils étaient plusieurs dizaines chaque semaine à être suivis et aidés par les 14 intervenants bénévoles via les différentes plateformes disponibles. Travailler, mais aussi se divertir, « *les mercredis ce sont les jeux en ligne qui permettaient de garder le contact avec les jeunes* ».

Avec les étudiants intervenant, un groupe WhatsApp a été créé pour faciliter les échanges. Les jeunes pouvaient contacter le groupe dès qu'ils en avaient besoin.

Travailler mais aussi se divertir, penser à autre chose qu'à l'isolement. Ainsi le groupe de rap du quartier a poursuivi son activité avec des rappers motivés, un Escape game a également été créé pour allier action et réflexion et avec

la Mission sport, c'est l'activité physique sans accessoire qui s'est invitée dans les foyers. Il était important de maintenir le lien entre les habitant.e.s, les associations et les institutions.

PENDANT LE DÉCONFINEMENT

Les jeunes ont été au centre de l'intervention de la Direction du Développement Social et Urbain de la ville pendant l'été. L'objectif de la Ville était de contrer les effets négatifs du confinement en proposant, dans les quartiers, un panel le plus large possible d'activités.

Sortir les jeunes du désœuvrement et renforcer le lien avec des familles impactées par le confinement, les activités estivales ont fait revivre les quartiers de la ville : au sud, mise en place d'un chantier jeunes à la Fontaine-du-Bac et atelier de réparation de vélo, sorties familles au nord ou encore temps de recueil de paroles et ateliers avec les habitants de La Gauthière. Les Accueils de loisirs ont également été ouverts et des mini-séjours organisés.

De son côté, la Mission sport a proposé des temps d'animations dans les espaces verts, les plaines de jeux et les pieds d'immeuble. Prendre l'air toujours avec la création d'un nouveau dispositif d'activités physiques de pleine nature sur des demi-journées, direction le massif du Sancy et les volcans !

THÈME 9

**ALIMENTATION /
ÉCONOMIE CIRCULAIRE,
SOCIALE ET SOLIDAIRE**



DES REPAS VÉGÉTARIENS

DANS LES ÉCOLES



Depuis fin 2019, la Ville sert dans ses restaurants scolaires des menus végétariens deux fois par mois. Depuis début novembre, cette fréquence a été portée à une fois par semaine, dans le cadre de la loi du 30 octobre 2018, dite « Loi agriculture et alimentation ».

Cette mesure concerne aussi bien les élèves d'élémentaire

que de maternelle. Les repas végétariens servis aux petits Clermontois continuent à être préparés dans les UPC (Unités de préparation culinaire) municipales ; la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales (légumineuses, céréales, oléagineux) comme les lentilles, le soja, le maïs...



BIENTÔT DES VIGNES ET DES VERGERS

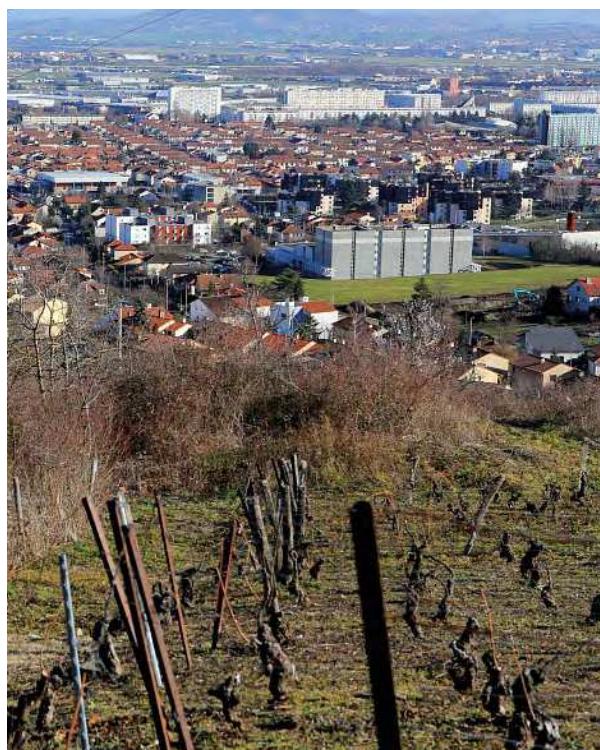
SUR LES CÔTES DE CLERMONT



Un appel à manifestation d'intérêt viticole a été lancé en mars 2019 pour proposer 3 lots de parcelles appartenant à la Ville, soit au total 4 ha, en AOC Chanturgue et label agriculture biologique AB. Un premier bail (loyer en bouteilles) est en cours de signature en AOC Chanturgue Bio sur 1,5 ha et une discussion est en cours avec un viticulteur travaillant en vin naturel, déjà installé sur les Côtes.

Dans la continuité de cette démarche viticole, la Ville a reçu des demandes de mise à disposition de terrains pour l'implantation de vergers, en cours d'analyse. La mise en œuvre d'un verger conservatoire, dont l'étude est en cours avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) incluant le chiffrage d'accès grand public à ces parcelles, aurait plusieurs vocations :

- › Être le trait d'union entre la ville et les espaces naturels à proximité,
- › Contribuer à la préservation du patrimoine fruitier local, de Chanturgue et plus largement du Puy-de-Dôme. Ce verger s'intégrerait ainsi au réseau des vergers conservatoires d'Auvergne,
- › Être un lieu de production et de rencontre pour les riverains du quartier.



L'ÉTONNANT FESTIN



Du 20 au 22 septembre, dans le cadre d'Effervescences, s'est déroulé « L'étonnant festin ».

Le Jardin Lecoq s'est transformé en un marché à ciel ouvert, accueillant un immense banquet et des animations variées. Les promeneurs ont pu déguster de nombreux plats et produits préparés par les producteurs, les cuisiniers, les associations et aller à la rencontre des producteurs locaux ou bien assister à une performance artistique afin de découvrir, goûter, partager la diversité de notre territoire.



COLLECTE DE BIODÉCHETS EN CENTRE-VILLE



L'association Terra Preta est une association locale créée en août 2017 qui a pour objet de proposer un maillage de lieux conviviaux autour de la collecte de biodéchets sur Clermont-Ferrand dans un premier temps, puis sur d'autres lieux de la Métropole.

Le projet initié par cette association a ainsi été intégré au Plan de propreté de la Métropole comme une expérimentation intéressante.

Les habitants qui le souhaitent pourront venir déposer leurs biodéchets dans la zone de compostage « l'Archipel des Salins » et dans les points d'apport volontaires qui seront créés. L'association Terra Preta collectera, à vélo, les biodéchets déposés dans les points d'apports volontaires pour les centraliser sur l'archipel des Salins où ils seront transformés en partie en compost. Un partenariat sera également créé avec Clermont Métropole et le Valtom (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés) pour collecter et traiter ces déchets pour les revaloriser sous forme de biogaz à réinjecter dans le réseau de la métropole.

Ce projet comporte également un volet pédagogique : des actions de sensibilisation auprès du public seront mises en place pour développer cette pratique et former les habitants qui le souhaitent à la gestion d'un compost. De plus, des ateliers seront animés sur les grands thèmes que sont l'environnement, la gestion raisonnée des ressources et les modes de consommation.



Objectifs du projet :

- › Permettre à chacun, quel que soit l'endroit où il habite, de recycler ses biodéchets en engrais et énergie,
- › Limiter la production de déchets à traiter par le service public et réduire la facture de gestion des déchets (diminution du nombre de camions de transport des déchets et diminuer la part d'incinération),
- › Diminuer la pollution et lutter contre les îlots de chaleur en ville,

- › Préserver et favoriser l'installation de la faune et de la flore locales,
- › Augmenter le nombre d'oasis de biodiversité, vecteurs d'échanges de savoir et de rencontres multi-générationnelles et culturelles,
- › Sensibiliser les habitants de Clermont-Ferrand à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

**POINT ACTU COVID 19 :****RECENSEMENT DES CIRCUITS COURTS**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus, le gouvernement avait interdit l'ouverture des marchés en France et avait imposé la fermeture de nombreux commerces.

Afin de permettre aux habitants de Clermont-Ferrand de connaître les commerçants ouverts à proximité de chez eux et d'utiliser les nouveaux services de livraison à domicile, de drive, de marchandises commandées à l'avance et notamment les producteurs de circuits courts situés sur son territoire, la Ville a décidé de créer une cartographie de ces commerces, consultables sur son site Internet. Cette initiative a été élargie à l'échelle du territoire de la métropole.

Les producteurs de circuits courts recensés lors du confinement :

- › BIO AUVERGNE, Magasin bio, 8, rue Niel
- › LE GRAND PANIER BIO, Magasin bio, 30, boulevard Jean-Jaurès
- › LE NOUGAT DES ARTS, Nougatier et confiseur, 9, rue Ballainvilliers
- › DISTRIBUTION PANIER FERMIER SAINT-JACQUES, Fromage de brebis - fromages aux artisans - viande - charcuterie - légumes - légumes bio, Centre Alexis-Piron, rue Chevreul

- › HALLE SAINT-JOSEPH, Drive fermier, 4, rue d'Ambert
- › FROMAGERIE NIVESSE, Crèmerie, fromagerie, lait, œufs, yaourts, 23, place Saint-Pierre
- › LA PETITE HALLE DE LA VICTOIRE, Paniers de produits locaux uniquement sur commande 6, place de la Victoire
- › LA PETITE RÉSERVE, Épicerie vrac et produits locaux, 12, rue du 11 Novembre
- › LES MARCHÉS DE MAX ET LUCIE, Épicerie - paniers de produits locaux 60, avenue Charras
- › LE BURON, Fromagerie, 24, rue de la Boucherie
- › L'EAU VIVE, Magasin bio, 17, rue Fontgiève
- › HALLE GOURMANDE SAINT-PIERRE, Boulangerie, poissonnerie, primeurs, crèmeries fromageries, volaillers, boucheries, charcutier traiteur, épicerie fine, Marché Saint-Pierre
- › DAY BY DAY, Épicerie en vrac, 14, rue Saint-Genès
- › LE GRAND PANIER BIO, Magasin bio, 21, avenue de l'Agriculture

THÈME 10

**RESPONSABILITÉ
DE LA COLLECTIVITÉ**



PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES DROITS

L'égalité des droits passe par l'accès pour tous à l'ensemble des politiques publiques menées par la collectivité. C'est aussi porter une attention particulière aux inégalités en menant des actions qui promeuvent la lutte contre les discriminations et la diversité de notre société en termes d'inclusion, d'égalité et de mixité entre les femmes et les hommes et de lutte contre le racisme.

Quelques exemples d'actions significatives intégrées dans le cadre du plan d'actions de la charte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :

› Les Contre-plongées

Depuis 2018, une attention particulière a été portée à la programmation, notamment à la création féminine avec des programmations de femmes compositrices, circassiennes, autrices... Sur les deux années, les cycles de lectures ont été concentrés sur les écritures féminines (Cécile Coulon, Nadège Prugnard, Annie Ernaux, Marcelline Loridan-Ivens...). Ce sont plus de 20 000 personnes par an, en 2018 et 2019, qui ont pu bénéficier de cette programmation et donc découvrir des modèles féminins dans divers domaines culturels.

› Les Journées européennes du patrimoine : à la recherche du « patrimoine »

À travers un parcours original dans le centre-ville de Clermont, il a été proposé aux visiteurs de découvrir l'histoire des femmes qui ont fait l'histoire de Clermont-Ferrand : c'est ici qu'elles sont nées, c'est ici qu'elles ont vécu, c'est ici qu'elles ont laissé une empreinte. D'Angélique du Coudray aux Obusières des Gravanches, de Hélène Brion à Lucie Aubrac, d'Elizabeth Pugh Baker à Djenane Gourdjji, c'était aussi l'occasion de revenir, aux travers de différentes époques, sur la condition des femmes, leurs combats, et ceux qu'il peut rester à mener.

› Parlons-en, parlons « zen » et « Fleur et capuchon » menés par les infirmiers scolaires en écoles primaires

« Fleur et capuchon » est un programme d'actions qui aborde les questions liées à la puberté, au sentiment amoureux, ainsi qu'au respect de son corps et du corps

de l'autre. Ce programme a pour objectif d'inciter les enfants à la réflexion, à évaluer les conséquences de leurs actes et à adapter une attitude responsable dans un but de prévention des situations de harcèlement à l'école avec un volet de réflexion sur le respect entre filles et garçons.

› Agir pour l'égalité et la mixité dès la petite enfance

Les équipes éducatives des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont souhaité se questionner sur les livres proposés aux enfants, en particulier sur ceux pouvant être porteurs de stéréotypes. L'objectif de la démarche était de diversifier les modèles présentés en littérature jeunesse. Un travail a été mené pour constituer une liste de livres « non stéréotypés » et diversifiant les modèles qui a été ensuite transmise aux équipes pour leurs futurs acquisitions. Cette formation avait pour objectifs de comprendre, dès le plus jeune âge, les préjugés, le mécanisme qui crée les inégalités et le processus discriminatoire, de leur permettre de se questionner pour faire évoluer leur pratique vers une pratique la plus neutre possible et de réfléchir à une éducation égalitaire dès le plus jeune âge.

› Migrations, Clermontois venus d'ailleurs

L'objectif de cette exposition était de faire comprendre aux clermontois.e.s la richesse qu'apporte les migrations dans l'histoire de notre ville. L'exposition mettait en perspective histoires collectives et individuelles à travers une démarche scientifique, culturelle et sensible.

› Ville amie des enfants

Depuis septembre 2018, l'Unicef France a attribué à la Ville de Clermont-Ferrand le label « Ville amie des enfants » pour la période 2018/2020. À travers ce label, la Ville s'engage, en lien avec le réseau Unicef, à mettre en avant une approche globale et territoriale en faveur de tous les enfants. Il s'agit d'œuvrer à ce que chaque enfant et adolescent clermontois, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement.

FORMATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ SUR LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Theix, et afin de diffuser la culture du développement durable parmi ses effectifs, des formations ont été organisées en direction des agents de la collectivité. Les sessions ont porté sur 4 thèmes différents, chacun ayant fait l'objet de 3 ou 4 sessions.

Ces thèmes sont les suivants :

- › Climat et adaptation au changement climatique,
- › Alimentation durable et santé,
- › Déchets-prévention, économie circulaire et recyclage,
- › Biodiversité et eau.



RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ



En vue de renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans ses politiques publiques, la collectivité s'appuie sur un réseau de Personnes référentes développement durable (PRDD), réparties dans chacune des directions.

Clermont Auvergne Métropole et le CCAS ont également identifié des personnes référentes pour le développement durable.

En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Theix, deux sessions de formation/action ont été organisées en direction de ces référents.

Les objectifs de ces sessions sont de :

- › Préciser le rôle des personnes référentes en développement durable (PRDD),
- › Développer une culture commune,
- › Identifier les pistes d'actions à expérimenter.

La PRDD de chaque direction a ainsi pour mission :

- › D'être l'interlocuteur privilégié de sa direction sur les enjeux de développement durable,
- › D'être force de propositions pour faire émerger de nouvelles pratiques et de nouveaux projets liés au développement durable, accompagné au besoin par la Direction du Développement Durable et Énergie (DDDE),
- › De rendre compte de l'avancement des projets liés au développement durable menés au sein de sa direction,
- › D'assurer le lien avec les porteurs de projets liés au développement durable au sein de sa direction,
- › De participer au réseau des référents développement durable, animé par la DDDE.

À la suite de ces sessions, les PRDD vont bénéficier d'un accompagnement sur les pistes retenues par le réseau PRDD.



ATELIERS PENDANT LES PAUSES MÉRIDIANNES

POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

Sur la pause méridienne, la Ville de Clermont-Ferrand a proposé à ses agents et à ceux de son CCAS des animations en lien avec la prévention (nutrition, sécurité routière, activité physique) ou la culture (courts métrages, visites guidées). Les relations interpersonnelles jouant un rôle essentiel dans la qualité de vie au travail, les actions proposées visent à rapprocher les agents pendant un moment ludique et convivial, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la collectivité.

> Nutrition

En mars dernier, des élèves en master Nutrition de l'Université d'Auvergne ont proposé cinq conférences-débats sur le thème : « Comment manger équilibré et pas cher ? ».

> Cinéma

En partenariat avec La Jetée, cinq projections de courts métrages au format d'une demi-heure ont été organisées.

> Patrimoine

Deux visites des caves du Centre Blaise-Pascal ont été proposées par la Direction de la Culture.

> Arts visuels

Deux visites guidées de l'exposition Cabu à la Salle Gaillard ont permis aux agents de découvrir l'esprit de ses 200 dessins.



GESTION PATRIMONIALE



Avec près de 300 000 m² de locaux, la Ville de Clermont-Ferrand doit avoir une gestion rigoureuse de ses bâtiments et de ses consommations énergétiques.

Chaque année, des travaux menés par la Direction du Patrimoine bâti permettent d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique des écoles, des crèches, des gymnases, des salles d'exposition ou des bureaux de la Ville et de réduire ainsi son empreinte carbone.

Le programme Performance énergétique 2020 a été lancé en 2019 pour diminuer les consommations d'énergie en agissant sur les usages. Il s'agit de rationaliser l'utilisation des bâtiments, de généraliser la gestion énergétique automatisée et de sensibiliser les consommateurs aux gestes économes en énergie.

FINANCES ÉTHIQUES



La Ville de Clermont-Ferrand se soucie de finances éthiques. C'est pourquoi en décembre 2019, elle a souscrit en 2019 son premier emprunt auprès du Crédit Coopératif, pour un montant de 4 millions d'euros.

Cet établissement fait partie d'un panel de banques ayant fait l'objet d'une analyse d'impact environnemental par le cabinet de conseil Utopies et l'association Les Amis de la Terre. Le Crédit Coopératif apparaît en vert, c'est-à-dire que ses impacts sur les risques climatiques et sociaux sont « minimes ».

En matière carbone, cette banque est aussi classée verte car elle n'investit que dans des projets écologiques et sociaux et apparaît comme tout particulièrement vertueuse.

La Ville détient également un encours de 4,3 M€ à La Banque Postale, plutôt bien classée.

Enfin, la Ville de Clermont-Ferrand a un emprunt de 42,7 M€ à l'Agence France Locale, un établissement de prêt créé par et pour les collectivités territoriales, et dont la Ville de Clermont-Ferrand est actionnaire.

À noter que l'encours total pour la ville s'élève à 180 M€.



Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
contact@ville-clermont-ferrand.fr